AVIS PUBLIC

Le Plateau-Mont-Royal
Montréal

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENTS 2016-15, 2016-16 et 2016-17

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que les règlements suivants :

- Règlement 2016-15 - *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Carrefour du Plateau Mont-Royal, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017, et imposant une cotisation*,
- Règlement 2016-16 - *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017, et imposant une cotisation*,
- Règlement 2016-17 – *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Pignon rue Saint-Denis, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017, et imposant une cotisation*,

ont été adoptés par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance ordinaire du 5 décembre 2016.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ces règlements entreront en vigueur en date du **1er janvier 2017** et qu'ils seront disponibles à compter de cette date pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 9 décembre 2016

Le secrétaire d'arrondissement,
Me Claude Groulx

>7042742